**MODELE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL (bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du ...… par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l’article 15 de la loin° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

* un dossier d’information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du…. au…. et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,

et/ou

* une réunion publique présentant le projet s’est tenue le …. ,

et/ou

* une consultation par voie électronique a été organisée du…... au……. (indiquer le lien du site)

et/ou

* mentionner toute autre mesure prise telle qu’une insertion dans le bulletin municipal, avis dans la presse…

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :

* *……(nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)*
* *……(nombre de personnes présentes en réunion publique)*
* *……(nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique)*

qu’à l’issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la carotographie annexée à la délibération du … sont validées et joint en annexe 2 OU sont modifiées comme suit dans l’annexe 2.

Après échanges, le Conseil Municipal :

* approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
* arrête les propositions zones d’accélérations telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
* précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
* précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d’accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l’avis du Comité Régional de l’Energie des Hauts-de-France.